Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL145-BF

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

****

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mme PERES, M. PERRIN, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, PEDEDAUT, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE

Absents avec pouvoir : M. LAPLACE (pouvoir à M. CHALARON), Mmes COUDROY (pouvoir à Mme LOISON), DOMBLIDES (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. MELIANDE (pouvoir à M. LARTIGUE), POLLE (pouvoir à M. PEDEDAUT)

Secrétaire de séance : Mme ROUX

---

26 – 145 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'ORTHEZ

Rapport présenté par Madame LOISON, maire-adjoint :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2026 adopté par délibération du Conseil municipal le 10 mars 2026 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 octobre 2026 ;

Le Budget Supplémentaire constitue essentiellement une étape budgétaire destinée à reprendre les résultats de
l'exercice précédent des budgets dissous de l'eau et de l'assainissement et à ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif en fonction des besoins constatés en cours d'exercice.

Ainsi le présent Budget Supplémentaire 2026 prévoit les ajustements de crédits nécessaires à la poursuite des actions engagées par la collectivité et à la prise en compte des évolutions intervenues depuis le vote du Budget Primitif.

Il s'agit essentiellement de mouvements budgétaires liés en recettes à la baisse des dotations notifiées après le vote du Budget Primitif (dotation forfaitaire : - 130 000 € et compensation de taxe foncière : - 50 000 €) et en dépenses à des réajustements de crédits (subvention au budget restaurant - 70 000 €), des dépenses nouvelles ou encore des dépassements de crédits liés notamment aux réparations des dommages non couverts par les assurances, à la hausse du prix des carburants, à une fuite d'eau et dégâts liés aux tempêtes.

L'équilibre du Budget Supplémentaire 2026 est assuré notamment par une diminution du virement à la section d'investissement de 200 000 € et par l'inscription d'un emprunt « budgétaire » de 180 000 €.

Évolution des crédits de la section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	+ 238 565,48 €
65	Autres charges de gestion courante dont reversement SIEBO	+ 1 385 276,17 €
67	Charges spécifiques	- 500,00 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL145-BF

68	Dotations aux provisions	+ 32 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 300 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 7 700,00 €
Total		**1 463 041,65 €**

Le montant total des crédits ouverts en dépenses de fonctionnement s'élève à 1 463 041,65 €.

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
73	Impôts et taxes	+ 10 000,00 €
74	Dotations et participations	- 180 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	+ 75 800,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 41 200,00 €
002	Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté	+ 1 516 041,65 €
Total		**1 463 041,65 €**

Le montant total des crédits ouverts en recettes de fonctionnement s'élève à 1 463 041,65 €.

Évolution des crédits de la section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	- 3 300,00 €
204	Subventions d'équipement versées	- 45 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	- 6 900,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 41 200,00 €
001	Déficit reporté	+ 381 271,25 €
Total		**367 271,25 €**

Le montant total des crédits ouverts en dépenses d'investissement s'élève à 367 271,25 €.

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	- 6 700,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	+ 180 000,00 €
024	Produits de cessions	+ 5 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 7 700,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 200 000,00 €
1068	Affectation du résultat reversement SIEBO	+ 381 271,25 €
Total		**367 271,25 €**

Le montant total des crédits ouverts en recettes d'investissement s'élève à 367 271,25 €.

Opérations relatives aux budgets eau et assainissement transférés au SIEBO

Le Budget Supplémentaire intègre donc les opérations résultant de la dissolution des budgets annexes eau et assainissement à la suite du transfert de compétences au SIEBO.

Elles comprennent ainsi la prise en compte des opérations de régularisation intervenues postérieurement à la clôture des budgets annexes, notamment les admissions en non-valeur, créances éteintes et impayés, le re-calcul des excédents de fonctionnement transférables après prise en compte de ces ajustements ainsi que les écritures nécessaires à la neutralisation comptable et financière de ces transferts.

Nature de l'opération	Montant
Intégration des résultats des budgets annexes eau et assainissement dissous (compte 002) en recette budget Ville	1 516 041,65 €
Reversement SIEBO des excédents réajustés (compte 65888) en dépense budget Ville	1 465 576,17 €
Intégration des déficits d'investissement reportés des budgets annexes eau et assainissement dissous (compte 001) en dépenses budget Ville	381 271,25 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL145-BF

Reversement SIEBO des déficits d'investissement reportés des budgets annexes eau et assainissement dissous (compte 1068) en recette Ville	381 271,25 €

La maquette budgétaire du Budget Supplémentaire 2026 de la Ville d'Orthez jointe à la présente délibération retrace l'ensemble des mouvements budgétaires énoncés ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2026 du Budget Principal de la Ville ;
- d'approuver la reprise globale des résultats 2025 et leur affectation ;
- d'approuver les opérations de régularisation et de reversement liées à la dissolution des budgets eau et assainissement et au transfert de compétences au SIEBO ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour – 5 abstentions (Mmes PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. BERGES, CRESSON, LAGAHE), décide d'adopter le Budget Supplémentaire 2026 du Budget Principal de la Ville d'Orthez.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 octobre 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez

MAIRIE D'ORTHEZ
Pyrénées-Atlantiques

Publiée le

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL145-BF